



ADMISSION AU SSIAD

PROC/BE/002
SSIAD

N° version : 2

Date d'évaluation : Mai 2019

Pagination 1/4

OBJECTIF(S) :

Définir l'ensemble des mesures mises en place pour l'admission d'un patient

DESTINATAIRE(S) :

La direction
Le cadre de santé du service
Le SSIAD

DOCUMENT(S) DE REFERENCE :

- Loi du 02/01/2002 sur les institutions sociales et médico-sociales.
- Décret n°2044-613 du 25 juin 2004 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des services de soins infirmiers à domicile, des services d'aide et d'accompagnement à domicile et des services polyvalents d'aide et de soins à domicile
- Circulaire DGAS/2C n°2005-111 du 28 février 2005 relative aux conditions d'autorisation et de fonctionnement des services de soins infirmiers à domicile


DOCUMENT(S) ASSOCIES :

- Le contrat de soins du SSIAD
- Le livret d'accueil du SSIAD
- Formulaire désignant la personne de confiance
- Document de prise en charge individuelle
- « Fiche d'appel »

NATURE DE LA MODIFICATION :

Document de plus de 4 ans

	REDACTION	VERIFICATION	VALIDATION
Nom(s) <i>Mettre le référent en 1^{er}</i>	Dominique ANGEVIN, Marie-José VERVIER, Corine HENRY	Carole TIXIER	Ingrid SCHNEIDER
Date	27 avril 2019	03 mai 2019	06 mai 2019
Visa	SIGNE	SIGNE	SIGNE

	<h2>ADMISSION AU SSIAD</h2>		
<p>PROC/BE/002 SSIAD</p>	<p>N° version : 2</p>	<p>Date d'évaluation : Mai 2019</p>	<p>Pagination 2/4</p>

La demande d'admission peut être faite par :

- Le médecin traitant
- Les services hospitaliers
- Le CLIC, le réseau, les associations, l'APA
- La personne concernée ou son représentant

L'admission au SSIAD est subordonnée à une préadmission. Les demandes sont tracées dans le logiciel de gestion informatique qu'elles soient acceptées ou non.

I-1. Procédure de préadmission :

L'IDEC (infirmier diplômé d'état coordinateur) ou le cadre de santé inscrit, sur la "Fiche d'appel" du logiciel de gestion du SSIAD, chaque appel téléphonique ou demande écrite où figurent la date, le numéro de suivi et le nom de la personne ayant répondu.

A- Pour la personne concernée :

Nom – Prénom

Adresse

Numéro de téléphone

a- dans l'onglet "notes" :

- date et lieu de naissance,
- nom du médecin traitant,
- nom de l'infirmier libéral ou autres intervenants (kinésithérapeutes, aide-ménagères,...)
- numéro de sécurité sociale, caisse
- niveau de dépendance GIR,
- nom du réseau si suivi,
- si la personne vit seule

b- dans l'onglet "état de santé/besoins" :

- pathologie(s) en cours,
- nature des soins nécessaires,
- nombre de passages souhaités.

B- Pour le demandeur :

Nom – Prénom


Lien de parenté

Numéro de téléphone

a- dans l'onglet « notes » : apporter des précisions sur

- l'aggravation de l'état,
- les difficultés de l'aidant

⇒ En fonction des éléments recueillis et des places disponibles, l'IDEC ou le cadre de santé programme une visite à domicile en accord avec la personne ou met la demande sur liste d'attente.

	<h2>ADMISSION AU SSIAD</h2>		
<p>PROC/BE/002 SSIAD</p>	<p>N° version : 2</p>	<p>Date d'évaluation : Mai 2019</p>	<p>Pagination 3/4</p>

I-2. Procédure d'admission :

L'IDEC ou le cadre de santé, après avoir vérifié que le patient répond bien aux critères d'admission (secteur géographique, âge, soins demandés / dépendance) :

- programme une visite d'évaluation au domicile du patient pour :
 - évaluer les besoins nécessaires à la prise en charge du patient,
 - évaluer le matériel médical en place ou à mettre en place
- vérifie la validité de la prescription médicale, fait une proposition de prise en charge et explique le fonctionnement du service

Si la personne accepte les conditions proposées, l'IDEC ou le cadre de santé :

- propose une première date d'intervention,
- remet le livret d'accueil,
- remplit avec la personne concernée ou son représentant le contrat de soins,
- remet le formulaire désignant la personne de confiance qui est rempli par la personne ou son représentant.

Ces documents sont établis en double exemplaire et sont signés par l'IDEC ou le cadre de santé et par la personne concernée ou son représentant.

Les originaux sont laissés à la personne, les doubles seront classés dans le dossier administratif du patient.

L'aide-soignant(e) remet le document de prise en charge individuelle.

A son retour au bureau, l'IDEC ou le cadre de santé :

- établit une demande d'admission pour 30 jours (datée au 1^{er} jour de la prise en charge), l'envoi au médecin traitant du patient et inscrit la date d'envoi du document sur le logiciel de gestion informatique sous "Suivi des documents"
- remplit la partie "plan de soins" : objectifs, durée, actions menées, passages infirmiers et fréquence
- demande des étiquettes au nom du patient à l'accueil de l'hôpital (selon la procédure d'identitovigilance).

Le médecin remplit la partie "prescription du médecin", signe et retourne le document à l'IDEC ou au cadre de santé qui l'envoie à la caisse de sécurité sociale du patient ou la classe directement au dossier administratif selon l'organisme de sécurité sociale concernée.

L'IDEC ou le cadre de santé inscrit la date de retour et la date d'envoi sur "Suivi des documents" ainsi que la date d'envoi à la caisse de sécurité sociale s'il y a lieu.

L'IDEC ou le cadre de santé archive la demande sur "Fiche d'appel".



ADMISSION AU SSIAD

PROC/BE/002
SSIAD

N° version : 2

Date d'évaluation : Mai 2019

Pagination 4/4

MODELE DE LA "FICHE D'APPEL"



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

627 Av S et H VITRIER
71700 TOURNUS
Tél : 03 85 27 47 85 Fax : 03 85 27 49 48
N° FINESS : 71 078 136 0

Fiche d'appel

N° ...

Date de l'appel :

Personne ayant répondu :

Personne concernée :

Nom :
Prénom :
Adresse :

Tél 1 : Tél 2 :

Notes :

Demandeur :

Nom :
Prénom :
Lien de parenté :

Tél 1 : Tél 2 :

Notes :

Etat de santé / besoins :

Réponse donnée par le service :